

## A. GENERALITES

### A.1 PRESENTATION

Ce tir, sur cibles animalières, a lieu sur terrain varié comme pour le tir en campagne.

Les animaux sont symbolisés par des blasons représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

### A.2 LES CATEGORIES

- **Age et Sexe**

La FFTA reconnaît 6 catégories d'âge et de sexe

Benjamins Hommes et Femmes	abréviations =	(BH - BF)
Minimes Hommes et Femmes		(MH - MF)
Cadets Hommes et Femmes		(CH - CF)
Juniors Hommes et Femmes		(JH - JF)
Seniors Hommes et Femmes		(SH - SF)
Vétérans Hommes et Femmes		(VH - VF)

- **Armes**

Arcs nus	abréviations =	BB ( <i>Application au 01/09/2005</i> )
Arcs à poulies nus		CO
Arcs libres		TL
Arcs droits		AD
Arcs de chasse		AC

- **Catégories ouvertes**

	Arc nu		Arc à poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI	OUI	OUI						
Minimes	OUI	OUI	OUI	OUI						
Cadets	OUI	OUI	OUI	OUI						
Juniors	OUI	OUI	OUI	OUI			OUI	OUI		
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI						

Note :

Les super vétérans tirent dans la catégorie "vétérans".

Particularité pour les benjamins, minimes, cadets : **Supprimé (*Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005*)**.

Promotion des disciplines de parcours : création depuis le 01/01/1999 d'une catégorie "DECOUVERTE" en parcours nature. Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges. Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes.



## **A.3 LE MATERIEL DE TIR**

### **A.3.1 LES ARCS**

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues :

- **Arc nu**

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm.

La longueur et la puissance sont indifférentes.

- **Arc à poulies nu**

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

- les écarteurs sont autorisés ;
- la puissance ne peut pas dépasser 60 livres ;
- cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

- **Arc Libre**

Il s'agit d'un arc classique ou à poulies tels que définis plus haut, mais ils peuvent être munis de tout type de viseurs autres qu'électriques ou électroniques. Les stabilisateurs, compensateurs, contrôleurs d'allonge et décocheurs sont autorisés.

- **Arc droit**

Il s'agit d'un arc de type "arc droit" ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde.

L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

La longueur et la puissance de l'arc sont libres.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.



- **Arc chasse**

Archers utilisant des arcs de type classique, nus suivant la définition de la FITA, d'une longueur égale ou inférieure à 64 pouces (norme AMO), tirant des flèches de poids conforme à celui du § "Flèches" ci-dessous.

Si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessus, il doit être affecté à la catégorie "arc libre".

### **A.3.2 LA CORDE**

- **Divisions Arc nu, Arc à Poulies nu, Arc droit et Arc Chasse :**

Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche.

Le bord supérieur du tranche fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée.

Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits.

- **Division Arc Libre :**

Il n'y a aucune restriction concernant la corde dans cette catégorie.

### **A.3.3 LE STABILISATEUR**

- **Division Arc à poulies nu et arc chasse :** un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.
- **Division Arc libre :** aucune restriction.
- **Division Arc droit et Arc nu :** aucun stabilisateur n'est autorisé.

### **A.3.4 LES FLECHES**

Des flèches de tous types peuvent être utilisées, conformément à l'article B.3.1.7.1 du Règlement International du Tir sur Cibles en extérieur, mais elles ne doivent pas causer de dégâts exagérés aux blasons ou aux buttes de tir. Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, être de longueur identique pour un même archer et rigoureusement identiques en cible.

- **Division arc nu :** le diamètre maximum des flèches est de 9,3mm.
- **Division arc droit :** seules les flèches en bois sont autorisées avec un empennage en plumes naturelles
- **Division arc chasse :** le poids minimal imposé pour les flèches est de :
  - 30 grammes pour les seniors hommes et vétérans hommes (catégorie indiquée sur la licence) ;
  - 20 grammes pour les autres catégories et les dames (catégorie indiquée sur la licence).

**Le repérage des flèches est obligatoire.** Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1 cm environ, espacés de 1cm approximativement :            1<sup>ère</sup> flèche : 1 anneau - 2<sup>ème</sup> flèche : 2 anneaux.

La couleur des anneaux doit être identique pour les flèches du même archer.

Le premier anneau doit être à une distance de 2cm de l'empennage. Si un tireur a besoin de mettre une ligature à son empennage, la couleur de celle-ci doit être différente des bagues réglementaires.

Seules les pointes "cible" ou "field" collées ou vissées, permettant à la flèche de se planter en cible, sont autorisées.

Les encoches munies d'une diode éclairante ne sont pas autorisées.



### **A.3.5 REPOSE FLECHE ET CONTROLEUR D'ALLONGE**

- **Divisions Arc à Poulies nu et Arc Libre :**

Un repose flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, est autorisé.

- **Divisions Arc nu et Arc Chasse :**

est autorisé : un repose flèche qui peut être réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile, écarteur ou tout porte flèche, pourvu qu'il ne soit, ni électrique, ni électronique et qu'il n'offre aucune assistance à la visée.

Il n'y a pas d'overdraw.

Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

- **Division Arc Droit :**

Si l'arc possède un plateau de flèche, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être recouvert de n'importe quel matériel doux (cuir ou feutrine).

Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

Les contrôleurs d'allonge sont interdits.

### **A.3.6 LES VISEURS**

Ils ne sont autorisés que dans la division "arc libre".

Ils ne doivent être ni électriques, ni électroniques.

## **A.4 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS**

**Protection des doigts (de corde) :** sont autorisés : les gants, les doigtiers, les palettes avec ou sans écarteur, les emplâtres.

Les décocheurs automatiques sont autorisés uniquement dans la catégorie "arc libre".

**Protection du buste :** les plastrons sont autorisés.

**Protection des bras :** les bracelets de tous types, de toutes matières, longs ou courts, sont autorisés.

**Maintien de l'arc :** seules les dragonnes sont autorisées. Le port de gants de tous types est autorisé.

**Protection de l'arc :** des manchons de toutes couleurs et de toutes matières, protégeant les branches de l'arc, sont autorisés, à condition qu'ils ne servent pas d'aide à la visée.

**Carquois :** les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés dans toutes les catégories.

Les carquois d'arc ne sont autorisés que dans les catégories Arc Chasse, Arc à poulies nu et Arc Libre, à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée. Ils sont interdits dans les catégories Arc Droit et Arc nu. Les fixations des carquois d'arc doivent être démontées quand le carquois a été enlevé.

Tout accessoire, marques, vis, écaille ou éraflure pouvant, selon l'arbitre, apporter une éventuelle aide à la visée, devra être masqué par un cache adhésif.

**Les décompteurs de temps** de tous types sont autorisés.



Note :

- 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible. Les benjamins et les minimes tirent du pas blanc : 2 flèches sur le blason ayant une marque blanche en 45".
- Les cadets tirent du pas rouge, puis du pas blanc : 2 flèches en 45".
- L'accès au pas blanc se fait par le pas rouge. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas rouge.
- L'accès au pas rouge se fait par le pas bleu (sauf lors du championnat de France "Jeunes" où le pas rouge doit être visible du pas jaune).
- Pour les concours qualificatifs, les distances imposées sont celles des piquets bleus et blancs du tableau ci-dessus
- Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas bleu des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m. **(Application 01/09/2005).**
  
- **Création de blasons** : toute création de blason doit être soumise à la Commission Sportive Nationale pour agrément. Voir référence "Guide des blasons animaliers homologués FFTA".

Si, pour le mettre en conformité de dimensions, un blason est à rezoner, la forme initiale de zonage -ronde ou ovale- doit être impérativement respectée.

## A.6 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation** : les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.

L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

**Couleurs** : Bleu - Rouge - Blanc

- **Le pas de départ** : il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

Lors des championnats de France par équipes, ce piquet violet servira de lieu de positionnement de l'arbitre et du coach.

- **Attribution des pas de tir**
  - Vétérans, Seniors, Juniors : 1<sup>ère</sup> flèche au pas bleu, 2<sup>ème</sup> flèche au pas rouge.
  - Cadets : 1<sup>ère</sup> flèche au pas rouge, 2<sup>ème</sup> flèche au pas blanc.
  - Minimes et Benjamins : les deux flèches du pas blanc.

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : bleu, rouge et blanc.



- **Disposition des pas de tir**

- Ordre de piquetage : Jaune - Bleu - Rouge - Blanc.
- Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir (bleu) de 4 à 7m maximum par l'accès normal.
- Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
- Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu.
- Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge ou confondu avec celui-ci pour les "petits animaux" (birdies).
- Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

## **A.7 LES TEMPS DE TIR**

L'archer doit se tenir en arrière du pas de départ jaune, flèche encochée ou non. Il commande le départ du chronométrage en donnant oralement le "top" de départ de façon claire et distincte.

**Pour les seniors et les juniors des catégories Arc nu, Arc Chasse, Arc à Poulies nus et Arc droit** le temps de tir imparté est de 30 secondes : départ du pas jaune pour se rendre au pas bleu, tirer sa première flèche, aller au pas rouge et tirer sa deuxième flèche.

- Dans les catégories "arc nu" et "arc à poulies nu" : les benjamins, minimes, cadets et vétérans disposent de 45 secondes pour tirer.
- Dans les catégories "arc libre", "arc droit" et "arc chasse" : les vétérans disposent de 45 secondes pour tirer mais sont classés avec les seniors.

**Pour les juniors et seniors de la catégorie Arc libre, le temps de tir maximum est de 45 secondes.**

- **Temps de tir en secondes**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Benjamins</b>	45	45	45	45						
<b>Minimes</b>	45	45	45	45						
<b>Cadets</b>	45	45	45	45						
<b>Juniors</b>	30	30	30	30			45	45		
<b>Seniors</b>	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
<b>Vétérans</b>	45	45	45	45						

**Les dépassements du temps** : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

En cas d'intempéries graves, seul le jury sera mandaté pour moduler le temps de tir.



### **A.13 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO**

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 35 pts réalisés (en faisant 20 pts + 15 pts) ;
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points) ;
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points) ;
- au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points) ;
- au nombre de 15 points ;
- au nombre de 10 points.

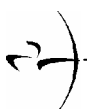
### **A.14 LES BADGES**

Se reporter au chapitre des médailles et distinctions.

### **A.15 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Ils se déroulent selon le même règlement.

Les titres de "**CHAMPION DEPARTEMENTAL**" ou "**CHAMPION REGIONAL**" sont décernés selon des critères propres aux Liges ou Comités Départementaux.



## **B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR NATURE**

Cette compétition se propose de regrouper sur deux jours les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications.

### **B.1 LES PERIODES DE QUALIFICATION**

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA : c'est habituellement lors du week-end de Pentecôte.

La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue "Le Tir à l'Arc", les dates des derniers concours qualificatifs pour participer aux Championnats de France.

### **B.2 LE MODE DE SELECTION**

Les tireurs doivent se reporter au classement national établi au long de l'année, d'un championnat à l'autre, sur le site Internet de la FFTA. Les modalités de participation sont indiquées dans le Guide Calendrier des compétitions et sur le site Internet.

La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la Revue Le Tir à l'Arc, les dates et derniers concours sélectifs pour participer au Championnat de France.

### **B.3 LE DEROULEMENT**

L'organisateur devra prévoir 2 parcours de 30 cibles (chaque parcours de 30 cibles devra comporter 6 "grands gibiers", 10 "moyens gibiers", 8 "petits gibiers" et 6 "petits animaux", situés aux distances réglementaires) *Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005.*

Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 30 cibles le samedi et 30 cibles le dimanche.

Le classement final se fait sur le cumul de points des deux jours.

**Le départ** des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

#### **Formation des pelotons :**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. De même, il faudra éviter qu'il y ait plus de deux archers d'une même ligue dans un peloton.

Pour des raisons de sécurité, les benjamins; minimes et cadets seront

- soit intégrés aux pelotons des adultes, 1 ou 2 par peloton de 5 archers, en veillant à ce que les archers d'une même catégorie effectuent bien les mêmes parcours ;
- soit accompagnés durant toute la compétition par un adulte compétent qui assurera le chronométrage et la tenue de la marque. *(Application 01/01/2004)*

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre inverse du classement.

**Le départage des ex æquo** se fait selon le règlement général du Parcours Nature.

Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

#### **B.3.2 SUPPRIMÉ**



#### **B.4 LE CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré :

- soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible ;
- soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours.

Le Chronométreur notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

#### **B.5 L'ARBITRAGE**

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres ainsi que le Délégué Technique et prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation doit prendre en charge et fournir, par l'intermédiaire du Président de la Commission Régionale des Arbitres, le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

#### **B.6 LE JURY D'APPEL**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les Règlements Généraux - B.5.1.

#### **B.7 LES TITRES DECERNES**

Un titre de "Champion de France de Parcours Nature" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

#### **B.8 LES TENUES**

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 - Les Règlements Généraux- C.12.1).

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés

Mais, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du Championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.



## **C. L'OPEN DE FRANCE**

### **C.1 LES GENERALITES**

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs de chaque ligue ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

L'Open de France clôture la saison sportive. En conséquence, les catégories d'âge à prendre en compte, pour la constitution des équipes, sont celles indiquées sur les licences de la saison passée. Exemple : Open de novembre 1999 = licences de la saison 1998/1999.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Les départs des pelotons sont faits en simultané.

### **C.2 LES EQUIPES**

**Une équipe régionale** est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

**Chaque équipe régionale** est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de **5 tireurs**, dont au moins **1 jeune** (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre.

Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre.

Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

*(Application 01/01/2004)*

**Capitaine d'Equipe** : les Capitaines d'Equipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 5 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer, ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, mais ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra aucunement part, en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage.

En cas de désaccord, il pourra déposer un recours devant le jury d'appel, sauf en ce qui concerne la valeur d'une flèche *(Application 15/09/2004)*.

**Transferts** : Voir Chapitre 1 - Les Règlements généraux - C.3.3.

#### **Nombre d'équipes :**

Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Si une ligue ne présente pas d'équipe féminine, elle ne peut présenter qu'une équipe masculine

*(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005)*.



### **C.3 LE DEROULEMENT**

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute sur un parcours de 42 cibles.

Chaque équipe de ligue forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

- les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux ;
- l'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc) ;
- le chronomètre commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et le chronomètre s'arrête à la décoche de la deuxième flèche du cinquième et dernier tireur. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre, dans la "foulée" ;
- les archers de l'équipe peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer ;
- un seul archer tire à la fois ;
- la rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition ;
- Il n'y a pas d'incident de matériel.

*(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005).*

### **C.4 LES FEUILLES DE MARQUE**

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

### **C.5 LE DEPASSEMENT DE TEMPS**

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 5<sup>ème</sup> et dernier tireur. *(Application 01/01/2004)*

Ils sont gérés en terme d'équipe.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'un après l'autre, dans la foulée *(Application 15/09/2004).*

### **C.6 LE JURY D'APPEL**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les règlements Généraux - B.5.1.

### **C.7 LE CLASSEMENT**

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.

Il y a 2 classements : **l'OPEN DE FRANCE MESSIEURS** et **l'OPEN DE FRANCE DAMES**.

### **C.8 LES EX AEQUO**

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

### **C.9 LES TROPHES**

La FFTA fournit un trophée pour chacun des deux classements.

Il est gagné définitivement au bout de 3 victoires consécutives ou de 5 victoires non consécutives.

Tant qu'il n'est pas gagné définitivement, chaque ligue l'ayant gagné une année est tenue de le rapporter à l'Open de France suivant, pour sa remise en jeu.



### **C.10 LES TITRES**

Dans les deux classements, les équipes de ligue gagnantes sont déclarées :

**CHAMPIONNES de FRANCE par EQUIPES de LIGUE - PARCOURS NATURE**

### **C.11 LES TENUES**

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux- C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

### **C.12 L'ORGANISATION**

Les années paires, la Ligue de l'Equipe masculine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Les années impaires, la Ligue de l'Equipe féminine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Une même Ligue ne peut pas organiser l'Open de France deux années consécutives. Dans ce cas, la Ligue classée en deuxième en recevra la charge.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.



## D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Application au 01/09/2004

### D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Parcours Nature en vigueur**.

**Arcs concernés** : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

#### D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION

**Au cours d'un concours de Parcours Nature inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.**

Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;**
- **un arc droit (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulie nu ou un arc tir libre (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement. Ce critérium par équipes de clubs ne concerne que les compétiteurs tirant aux pas de tir des adultes : juniors – seniors – vétérans. Cependant, les cadets et les minimes peuvent également y participer, dans les catégories d'arc où ils sont reconnus, grâce à un surclassement selon la réglementation fédérale [certificat médical de simple ou double surclassement. *(Application Novembre 2004)*]

#### D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

**Pour le score qualificatif**, se reporter au Guide-Calendar des compétitions ou sur le site Internet de la FFTA.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la Guide Calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre –selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA.

C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

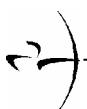
La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 42 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 21 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte. **Cependant**, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 21 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 21 cibles, les blasons et les pas de tir (axes et distances), il s'agit alors d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif.

Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable. *(Application Novembre 2004)*

**Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France.** Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut pas présenter deux équipes pour le Critérium.

#### D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



## E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

### E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs a lieu le lendemain des Championnats de France Parcours Nature, soit le lundi de Pentecôte.

### E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).

**Les Capitaine d'Equipes** : ils sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- avant le début des tirs, le capitaine d'équipe choisira de rester derrière le piquet de départ (de couleur jaune) tant que les 3 tireurs de l'équipe n'auront pas fini de tirer ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, mais il ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra part, en aucun cas, en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage. En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le jury d'appel.

En cas de sur-affluence (plus de 42 équipes), des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

**Transferts** : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

### E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

La veille du Critérium, et avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

### E.4 LES ÉPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

**E.4.1** L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de **Parcours Nature de 21 cibles**.

**E.4.2** Chaque compétiteur tire deux flèches l'une du pas bleu, l'autre du pas rouge.

### E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Parcours nature.

#### E.5.1 L'ORDRE DE TIR

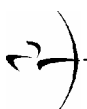
Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- **Tir sur blasons uniques** : chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.
- **Tir sur les blasons de petits animaux** : chaque équipe tire 3 flèches dans un blason, 3 flèches dans l'autre.

#### E.5.2 LA ROTATION

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.



## E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 3<sup>ème</sup> et dernier tireur.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

Les dépassements de temps sont gérés en terme d'équipe.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles.

Un juge ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, la ou les flèches tirées hors délai seront annulées.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

**Sécurité lors du tir par équipes** : le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois (*Application au 01/01/2006 – Comité Directeur du 23/10/2005*).

## E.7 L'ÉTABLISSEMENT DES SCORES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

**Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :**

- plus grand nombre de 20/15
- plus grand nombre de 20/10
- plus grand nombre de 15/15
- plus grand nombre de 15/10

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo..

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas bleu dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Les archers peuvent tous monter au pas de tir bleu en même temps Le plus haut score des points gagne.
- Si l'égalité subsiste, un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de deux (2) minutes, une par équipe.

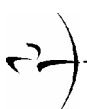
Les tirs de barrage se feront sur une cible, au choix de l'organisateur (sauf petits animaux), spécialement installée à cet effet près de la zone du greffe. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante.

## E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le Guide Calendrier des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort la veille, après la cérémonie de clôture des Championnats de France individuels ou le matin avant le départ, en présence du Jury d'Appel et de la Commission des Juges.

Chaque peloton sera composé de deux équipes de clubs. Ils sont constitués par tirage au sort. Chaque peloton sera accompagné tout au long du parcours par un arbitre.



En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

**Le capitaine d'équipe peut communiquer** avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut accompagner son équipe au pas de tir et monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

#### **E.9 DIVERS**

**Matériel** : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

**Pénalités** : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Critérium et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

#### **E.10 LES TITRES DÉCERNÉS**

L'équipe de Club gagnante reçoit le titre de :

**ÉQUIPE DE CLUB VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE**

Elle reçoit la médaille d'or.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze

